



Revue de presse Compétences

Janvier 2008

 **ÉNÉRICE**

Avec le concours du



Fonds Unique
de Recherche



avec le soutien du FSE Objectif III

1- LFSS 2008 : les mesures pour l'emploi des seniors (préretraites, mises à la retraite, retraite progressive) – AEF, 26 novembre 2007

➔ Le 23 novembre dernier, le parlement a définitivement adopté la loi de financement de la Sécurité sociale. Celle-ci prévoit plusieurs mesures en faveur de l'emploi des seniors. L'une des mesures phares du texte est de mettre en place les conditions nécessaires à l'augmentation du taux d'emploi des seniors : limiter le recours aux préretraites d'entreprise et aux mises à la retraite d'office.

2- Le COR prépare 2008 – Entreprise et Carrières– Novembre, décembre 2007

➔ Le Conseil d'Orientation des Retraites a remis au premier ministre, le 22 novembre 2007, son 5^{ème} rapport d'actualisation. Ce document permet de faire le point sur les régimes de retraite, en fonction des données démographiques, financières et sociales. Le COR pointe une situation financière du régime général plus dégradée que prévue. Il souligne également le déséquilibre persistant entre cotisants et retraités. Un autre point noir que met en avant le Conseil est l'emploi des seniors. La France possède toujours un des plus faibles taux d'emploi des 55-64 ans de l'Union européenne (37,8% pour une moyenne de 42,5% dans l'UE en 2005). Ce document servira de base au rapport que le gouvernement doit rédiger avant fin décembre, en préalable aux discussions de 2008 sur la réforme des retraites du régime général.

3- Le rapport du gouvernement sur la réforme des retraites– ANACT, 7 janvier 2008

➔ La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites a fixé le principe de rendez-vous réguliers pour examiner l'avancement du processus de réforme et conduire les ajustements nécessaires. La première de ces échéances est prévue en 2008. Au préalable, le Gouvernement a élaboré, sur la base des travaux du Conseil d'Orientation des Retraites (article ci-dessus), un rapport faisant apparaître :

- l'évolution du taux d'activité des personnes de plus de 50 ans ;
- l'évolution de la situation financière des régimes de retraite ;
- l'évolution de la situation de l'emploi ;
- l'examen des paramètres de financement des régimes de retraite.

4- Xavier Bertrand compte instaurer un « système de bonus-malus » pour inciter les entreprises à employer des seniors – AEF, 4 décembre 2007

➔ Avec seulement une vingtaine de CDD Seniors signés en 2007, le Ministre du travail instaure, dès la rentrée 2008, un système de bonus-malus « en vue d'inciter les entreprises à employer des salariés seniors ». De nombreuses mesures ont déjà été prises afin de pénaliser financièrement les dispositifs de cessation anticipée d'activité utilisés par les employeurs (préretraite, mise à la retraite d'office). Avec ce nouveau système, l'objectif sera d'encourager les entreprises qui jouent le jeu.

5- D'une gestion par l'âge à une gestion des âges – Institut National de Recherche et de Sécurité, 10 janvier 2008

➔ A l'heure actuelle, la France ne parvient pas à relever le défi du vieillissement de sa main-d'œuvre. Avec 37,6 % des 55-64 ans en emploi, elle reste loin derrière ses voisins européens. Face au vieillissement de la population active, à l'allongement des durées de cotisations professionnelles, il va pourtant falloir agir. Changer les mentalités, réduire la pénibilité des postes, promouvoir la formation professionnelle... la France a besoin d'une véritable révolution.

6- Actualité de la formation permanente – Les trajectoires de seconde partie de carrière – Centre Inffo, 13 décembre 2007

➔ L'Europe et les pouvoirs publics français ont engagé, depuis plusieurs années, des politiques de maintien dans l'emploi des seniors. Cependant, des freins persistent de la part des entreprises mais aussi des salariés. Pourtant, pour répondre aux besoins du marché du travail, la situation ne peut rester ainsi. Pour lever ces difficultés, il faut rendre attractif le travail des seniors, ce qui exige des politiques de formation. Ce dossier montre que « la formation est un moyen privilégié pour assurer à la fois aux entreprises l'actualisation des compétences qui leurs sont nécessaires et aux personnes la motivation indispensable pour souhaiter rester en emploi ».

7- Gestion des âges, un guide d'aide au diagnostic – ANACT, 13 décembre 2007

➔ Face à l'allongement de la vie active, les entreprises doivent se restructurer. Maintien dans l'emploi, pénibilité, gestion des âges, usure professionnelle, formation tout au long de la vie... De nombreux changements doivent être pris en compte, tant par l'employeur que par le salarié. Ce guide, à l'attention des élus CE et CHSCT, se propose d'outiller les salariés et leurs représentants en mettant à leur disposition des fiches méthodologiques. Celles-ci leurs permettent de procéder à une analyse de la situation actuelle et future, de poser des éléments de diagnostic et de dégager des pistes de réflexion et d'action au regard de l'allongement de la vie active.

8- Les acteurs de la formation préparent le terrain – Entreprise et Carrières, Décembre 2007

➔ Parallèlement aux mesures mises en place par le gouvernement (doublement de la taxation des préretraites, réforme fiscale et sociale des mises à la retraite), les acteurs de la formation tels que les OPCA ou le Centre-Inffo, préparent différents dispositifs de sensibilisation des entreprises à la gestion des âges et au maintien des salariés seniors dans l'emploi. FORMAPAP lance Générice, dont les volets d'intervention portent sur la sensibilisation, le diagnostic, l'accompagnement des entreprises et des salariés ainsi que la formation. L'Opcalia a élaboré, à partir d'une enquête menée en 2007, un guide des bonnes pratiques autour de la gestion des âges. Le Centre Inffo, quant à lui, a créé un site web consacré à la gestion des secondes parties de carrière. Vous verrez également dans cet article de quelle façon les autres pays arrivent à augmenter leur taux d'emploi des seniors.

Information – pas d'articles disponibles

9- Un accord seniors dans les industries charcutières – ANACT, Janvier 2008

➔ Le 25 septembre 2007, la Fédération des Industries Charcutières, Traiteurs, Transformatrices de viandes et quatre organisations syndicales (CFDT, CFTC, FO, et CGC) ont conclu un accord sur le développement de l'emploi des seniors. L'objectif de cet accord est de favoriser la poursuite d'activité professionnelle et la reconversion des salariés âgés de 55 ans et plus. Il prévoit notamment de mettre en œuvre dans les entreprises une gestion anticipatrice des emplois et des compétences. Il vise également à favoriser le maintien dans l'emploi et la progression de carrière en améliorant les conditions de travail des seniors.



ÉNÉRICE

Avec le concours du



Fonds Unique
de Péréquation



avec le soutien du FSE Objectif III